

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT CONGARD, dûment convoqué s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire.

Date de convocation : 15 décembre 2022

PRESENTS : MM. HURTEBIZE D. – GUÉZO P. – QUÉMARD C. – WINCKEL U – BÉDARD F. – QUELLARD M.P - DANILO B – GUERRIER A.– HÉDAN E – BONNARD C. – JARNIER L – PHILIPPOT B.

Absents excusés : AUBERT M (donne pouvoir à HÉDAN E) – LEGRAND C. (donne pouvoir à BONNARD C.)

Secrétaire de séance : M. GUÉZO Pascal

Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2022.

Approbation du règlement intérieur du Réseau médiathèque ROC

Ce document sera remis au prochain conseil municipal – article non fourni

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Reporte ce point au prochain conseil municipal

01-12-2022

Communauté de Communes OBC - Commande publique : adhésion à la plateforme d'achat RESAH et ouverture du Lot 4 : Téléphonie mobile de fourniture et de prestations de services télécom

Monsieur le maire fait lecture des documents et indique :

La communauté de l'Oust à Brocéliande communauté a récemment souscrit une adhésion auprès de la plateforme d'achats publics RESAH pour la Téléphonie Mobile.

RESAH permet de proposer un groupement de commandes aux communes membres de l'EPCI. Les tarifs s'annoncent très intéressants. Monsieur le maire souhaite prévoir 2 lignes qui seront utilisées comme suit :

- Une ligne sera destinée au responsable des services techniques.
- La seconde sera utilisée comme ligne d'astreinte pour les élus.

Le prix unitaire pour une ligne téléphonique avec forfait : SMS /MMS appel en illimité et 5 go d'internet est de 2.90 € (deux euros et quatre-vingt-dix centimes) par téléphone soit pour une quantité de 2 (deux) : 5.8€. Ensuite s'ajoute la participation au marché de 5 € (cinq euros) pour les deux lignes. Le prix pour les deux lignes sera de 10.80 € (dix euros et quatre-vingt centimes).

Le prix d'un téléphone sera de 180 € (cent quatre-vingt euros) soit pour deux éléments 360 € (trois cent soixante euros).

Projet de délibération adoptée :

Objet : Commande publique : Adhésion à la plateforme d'achat RESAH et ouverture du Lot 4 : Téléphonie mobile de fourniture et de prestations de services télécom

Le Maire en charge du dossier informe le Conseil qu'il est nécessaire de pourvoir au renouvellement du contrat de téléphonie Mobile à compter du 1^{er} avril 2023, date d'échéance du présent contrat avec l'opérateur Free.

Considérant la proposition de l'Oust à Brocéliande communauté de rejoindre un groupement de commande, par délibération [B2022-073] du Bureau communautaire du 08 décembre 2022, via la plateforme du réseau hospitalier (RESAH), ouverte depuis juin 2022 aux collectivités territoriales de + de 20 000 habitants et à leurs membres, le Maire présente les modalités d'accès suivantes :

- Adhésion annuelle de la Communauté de communes à la plateforme pour un montant de :
 - o 300€ réglés par de l'Oust à Brocéliande communauté
- Adhésion annuelle aux lots spécifiques. Ici l'offre *téléphonie mobile (lot 4)*, accord-cadre mono-attributaire à bons de commande dont Orange est titulaire jusqu'en avril 2026.
 - o 1100€ jusqu'à 19 membres, niveau retenu pour l'adhésion mutualisé à ce lot suite à l'enquête menée auprès des 26 communes ;
- L'accès à l'offre suppose l'extinction des précédents contrats.

Ainsi la charge d'adhésion redevable annuellement à l'OBC par chaque commune membre souhaitant participer à la mutualisation et ce, à compter du mois d'accès aux offres par les communes, est composée comme suit :

- 5€/mois jusqu'à 3 lignes ; (pour Saint Congard)
- 10€/mois de 4 à 10 lignes ;
- 15€/mois de 10 à 15 lignes ;
- 30€/mois à partir de 16 lignes ;

Dès lors, il est permis, sur la durée de l'accord cadre, aux communes membres ayant déclaré leur intérêt pour cette mutualisation par délibération avant le 17 février 2023 :

- de pouvoir passer commande auprès du titulaire au moins 3 mois avant l'échéance de leur fin d'engagement contractuel avec leur opérateur ;
- de gérer administrativement et techniquement leur flotte mobile ;
- de conserver leur interlocuteur s'il n'y a pas de changement d'opérateur ;
- de recourir dans la phase de lancement aux services de l'OBC qui donneront les contacts utiles et faciliteront la démarche de mise en œuvre mais qui n'interviendront pas dans la gestion ou la relation contractuelle des communes comme demandé majoritairement dans l'enquête.

A titre informatif, l'économie moyenne estimée, à périmètre constant, pour l'ensemble des répondants sur 36 mois est de 48%. Ce calcul inclut le renouvellement de la totalité des téléphones de leurs flottes et une solution optionnelle d'antivirus pour les smartphones. Pour la commune le budget prévisionnel établi à partir du BPU du marché est fourni en annexe de la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- ✓ DECIDE de rejoindre la souscription au lot 4 « Offre téléphonie mobile de RESAH » avec un palier de 19 communes membres possibles, porté par de l'Oust à Brocéliande communauté selon les conditions décrites ci-dessus,
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

02-12-2022

CANONICAL : devis pour « Illustration pour les Runes de Saint Congard »

Monsieur le Maire présente le devis pour **« Illustration pour les Runes de Saint Congard »**. Le montant du devis est de 2 000.00 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Donne un avis favorable,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

AIRESERVICES : Camping

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de changer la barrière du camping, car elle est trop vétuste. Un devis à la société AIRSERVICES a été demandé. La demande initiale a mal été exprimée. Ce document sera remis par le prestataire dès janvier 2023.

Ce document sera remis au prochain conseil municipal – devis non fourni

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Reporte ce point au prochain conseil municipal

Questions diverses

- Pleucadeuc :

Mutualisation de matériels et de personnels entre nos communes.

- Coupages d'électricité :

Pour information ENEDIS effectuera des travaux le lundi 30 janvier 2023 entre 9h et 12h dans les quartiers de « LA GAUDINNAYE » et « LE FORT BOIS ». Une communication auprès des administrés sera mise en place.

Explicatif sur le département du Morbihan à propos des coupures d'électricité :

Au cas où il devait y avoir une programmation de coupures électriques :

- ➔ La commune sera prévenue 3 jours avant, ce qui amènera la collectivité à communiquer auprès de ses administrés en leur demandant de réduire leur consommation.
- ➔ Si cette réduction énergétique n'était pas suffisante, un deuxième appel sera envoyé à la population pour leur demander de réduire davantage leur consommation.
- ➔ Enfin, si ces réductions ne sont pas suffisantes, la préfecture avertira la veille à 17h, de la mise en place de délestage sur la commune

Si ce scénario venait à être mis en place, une communication auprès de la population sera envisagée et soutenue.

- La remise des colis auprès de nos aînés :

La distribution est fructueuse.

- Retour sur le Noël à Saint Congard, avec feux d'artifice, marché de Noël ... :

Sur l'ensemble tout était bien apprécié par tous (artisans, administrés, enfants, organisateurs...). Les artisans sont prêts à renouveler cela l'an prochain car ils ont réellement boosté leurs ventes et ils ont constaté une nouvelle clientèle fidèle depuis le marché.

- Abris de bus sur la commune :

Pour plus de visibilité, le conseil a demandé s'il serait possible d'équiper les abris bus de luminaires avec détecteurs de mouvements et capteurs solaires.

- Le conseil municipal pour le vote du budget est fixé au 27 février 2023 à 19h30
- Le prochain conseil municipal est prévu le 23 janvier 2023 à 20h30.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Numéros délibérations transmises à la Préfecture 01-12-2022 à 02-12-2022

Affiché le 28 décembre 2022

Monsieur le Maire

Secrétaire de Séance